Grand débat : et si on changeait les paroles de «La Marseillaise» ?

10/03/2019 à 9h58

Chaque jour, dans le cadre du grand débat national, Le Parisien passe l'une de vos propositions au crible. Ce vendredi, l'idée de modifier les paroles de «La Marseillaise».

C'est le 14 février 1879 que « La Marseillaise » devient l'hymne national français. Aujourd'hui, ce chant patriotique est consacré dans l'article 2 de la Constitution. Celui-ci affirme que « L'hymne national est La Marseillaise », au même titre que « l'emblème national est le drapeau tricolore » ou que « la devise de la République est Liberté, Égalité, Fraternité ».

Mais avec leurs connotations guerrières et parfois mal comprises, les vers de Rouget de Lisle ne font plus forcément l'unanimité. **«Les paroles sont épouvantables, sanguinaires, d'un autre temps, racistes et xénophobes » , s'indignait par exemple l'acteur Lambert Wilson en 2014** , jugeant qu'il était « temps » de les « changer ». […]

Il arrive que des pays décident de modifier leur hymne national. **En février 2018, le parlement canadien a légèrement changé les paroles d'Ô Canada au nom de l'égalité des genres.** « True patriot love in all thy sons command » (« l'amour de la patrie anime tous tes fils ») a été remplacé par la formule plus inclusive « in all of us command » (« l'amour de la patrie nous anime tous »). […]